



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 avril 2024 à 9 h 32 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, messieurs les conseillers, Mario Aubé, président, Gilles Chagnon et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Marc Bureau est également présent via un moyen technologique (téléphone).

Monsieur le conseiller Mario Aubé, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur du cabinet, Frédérique Delisle, directrice adjointe de cabinet, Mathée Warnett, attachée politique et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Steven Boivin conseiller, district d'Aylmer, Anik Des Marais, conseillère, district de Mitigomijokan, Cynthia Lauzon, chef d'unité par intérim, Communications et Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles.

CE-2024-183

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 MARS 2024 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 19 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 mars 2024 ainsi que de la séance spéciale tenue le 19 mars 2024 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis

Adoptée

CE-2024-184

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2021 SP 260 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX, SECTEUR SAINT-JEAN-BOSCO, PHASE 8 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-862 du 29 septembre 2021, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CITEK, s.e.n.c., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet de réfection des services municipaux, secteur Saint-Jean-Bosco, phase 8 pour un montant total approximatif de 312 231,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CITEK, s.e.n.c., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 62 603,37 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de bureau et de chantier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 62 603,37 \$ incluant les taxes, à la firme CITEK, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection des services municipaux, secteur Saint-Jean-Bosco, phase 8.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 374 834,65 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-185

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 069 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BOUCLAGES D'AQUEDUC DES RUES ASSELIN, LAFRENIÈRE ET MIRON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE POINTE-GATINEAU - DENIS GIROUARD ET MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-505 du 15 juin 2022, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier du projet de bouclages d'aqueduc des rues Asselin, Lafrenière et Miron, pour un montant total approximatif de 214 773,32 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé à la Ville une demande d'honoraires professionnels d'un montant de 57 289,74 \$ incluant les taxes, pour les frais additionnels de surveillance en bureau et en chantier pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 57 289,74 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour les projets « 21-3071 - Bouclage d'aqueduc monté Paiement/rue Asselin », « 21-3086 - Bouclage d'aqueduc rue Lafrenière » et « 21-3095 - Bouclage d'aqueduc ruelle Miron ».

Le coût total révisé du mandat, suite à cet ajustement, représente un montant de 272 063,06 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-186

**SOUSSION 2024 SP 014 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE -
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX 2024 - SERVICE DES
INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour les services professionnels de laboratoire concernant le contrôle qualitatif des matériaux 2024, à savoir :

Lot 1 – Secteurs de Buckingham, de Gatineau et de Masson-Angers :

À la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour un montant total approximatif de 590 270,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 février 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;

Lot 2 – Secteurs d'Aylmer et de Hull :

À la firme AtkinsRéalis Canada inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour un montant total approximatif de 579 498,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 février 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le deuxième meilleur pointage final, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-187

**SOUSSION 2023 SP 422 - SPIC - SERVICES MUNICIPAUX ET
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MONTCLAIR ET DE LA RUE BERRI -
SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL
DU PARC-DE-LA-MONTAGNE–SAINT-RAYMOND – MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc., 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Services municipaux et réaménagement du boulevard Montclair et de la rue Berri », pour un montant total de 1 259 939,46 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 février 2024, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;

- autorise la firme WSP Canada inc. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Services municipaux et réaménagement du boulevard Montclair et de la rue Berri »;
- autorise la firme WSP Canada inc. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Services municipaux et réaménagement du boulevard Montclair et de la rue Berri »;
- confirme son engagement à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernés, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-188

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - CENTRE SLUSH PUPPIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement au Centre Slush Puppie, dossier RS-24-003, comme illustré au plan numéro CRO-24-021 du 19 février 2024, le tout afin de :

Ajouter une zone de stationnement interdit :

Endroit

Stationnement extérieur longeant le côté est du stationnement étagé du Centre Slush Puppie

En vigueur

Interdit de décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à la modification de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-021 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-189

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINT-HENRI - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Henri, dossier RS-24-006, comme illustré au plan numéro CRO-24-009 du 19 janvier 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Henri	Est	À partir de la rue Adélar-Beauchamp, sur une distance de 124 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-009 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-190

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE WILFRID-LATOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTRAYMOND - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Wilfrid-Latour, dossier RS-24-010, comme illustré au plan numéro CRO-24-010 du 19 janvier 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wilfrid-Latour	Ouest	À partir d'un point situé à 29 m au nord de la rue Isabelle, sur une distance de 5 m vers le nord	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-010 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-191

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, dossier RS-24-011, comme illustré au plan numéro CRO-24-011 du 19 janvier 2024, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Hôtel-de-Ville	Sud	À partir d'un point situé à 11 m à l'est de la rue Laval, sur une distance de 18.3 m vers l'est	Zone de stationnement limité à 15 minutes entre 7 h et 9 h et 15 h et 17 h du lundi au vendredi
Hôtel-de-Ville	Sud	À partir d'un point situé à 11 m à l'est de la rue Laval, sur une distance de 18.3 m vers l'est	Zone de Livraison de 30 minutes entre 9 h et 15 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-24-011 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2024-192

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 241 - RÉPARATION - LOCATION DE TONDEUSES, FAUCHEUSES ET TRACTEURS - SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-666 du 28 octobre 2020, adjugeait un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour le secteur est et ouest de la location de tondeuses, faucheuses et tracteurs – sans opérateur pour un contrat de trois ans pour un montant total approximatif de 646 889,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 septembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour chaque section;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-225 du 24 mars 2022 autorisait un montant additionnel de 145 091,07 \$ incluant les taxes, pour des réparations suivant la saison estivale 2021 et l'ajout de quantités pour la saison estivale 2022, à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission avec les indexations, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2020 SP 241 portant ainsi la valeur du contrat à 791 980,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-376 du 23 mars 2023 autorisait un montant additionnel de 73 331,37 \$ incluant les taxes, pour des réparations suivant la saison estivale 2021 pour la saison estivale 2023, à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission avec les indexations, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2020 SP 241 portant ainsi la valeur du contrat à 865 312,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit à l'article 13.2.1 du cahier Devis du présent appel d'offres, « Advenant que l'équipement ait besoin de réparations, la Ville décidera d'effectuer les réparations à l'interne ou de l'adjuger au locateur qui doit fournir préalablement une soumission écrite des réparations à effectuer. » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 89 479,31 \$ incluant les taxes, à la firme Carrière et Poirier Équipement Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour les soumissions d'entretien et de réparations pour la saison estivale 2023, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2020 SP 241 et portant ainsi la valeur totale cumulative du contrat à 954 791,34 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
63135	0061	0096	10342.01	STP PEVA - Tonte de pelouse et fauchage des hautes herbes	85 667,70 \$
63135	0061	0096	10341.01	STP PEVA - Terrains sportifs	3 811,61 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-193

AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 011 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-174 du 1^{er} mars 2023, a octroyé un contrat à la firme La Compagnie de Location d'Autos Entreprise Canada pour un montant total de 95 535,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des locations supplémentaires sont nécessaires dans le cadre des opérations quotidiennes par divers services;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une autorisation par les autorités municipales est requise lorsque le total des travaux supplémentaires excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 100 000 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat de location des véhicules légers pour les sections C et L portant ainsi la valeur totale du contrat à un montant approximatif de 195 535,08 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-194

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - APPARTEMENTS AYLMEY ARMS INC. 166, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Appartements Aylmer Arms inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 166, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Appartements Aylmer Arms inc. pour l'immeuble situé au 166, rue Principale.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2024-195

SOUSSION 2023 SP 479 - ACHAT ET LIVRAISON DE CADRES, COUVERCLES, GRILLES ET GUIDEURS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme 9347-9954 Québec inc. (CT Métal), 1484, boulevard Monseigneur-Langlois, CP11012, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 6T8, pour un montant approximatif de 1 372 759,83 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 25 janvier 2024, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour trois périodes additionnelles d'une année portant le cumulatif du contrat à approximativement 4 118 279,50 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2030 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
18100	Poste inventaire – Aylmer	274 551,97 \$
18101	Poste inventaire – Hull	411 827,95 \$
18102	Poste inventaire – Gatineau	411 827,95 \$
18103	Poste inventaire – Buckingham	274 551,97 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-196

SUBVENTION DE 10 000 \$ - FÊTE DE PRINTEMPS 2024 DES GATINOIS DU TERRITOIRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du quartier du Carrefour-de-l'Hôpital, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour la Fête de printemps 2024 des Gatinois.

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Olive Kamanyana, district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital, désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élue est de 10 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-4-2023, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier du Carrefour-de-l'Hôpital, 39, rue des Outaouais, Gatineau, Québec, J8T 6L2, à titre de soutien financier pour la Fête de printemps 2024 des Gatinois.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-197

SUBVENTION DE 6 000 \$ POUR SOUTIEN FINANCIER AU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA BASSE-LIÈVRE (RGABL) AFIN D'EFFECTUER UNE ÉTUDE CONCERNANT LES USAGES POTENTIELS DE LA PLACETTE DU PARC DU VIEUX-MARCHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre (RGABL) a fait une demande de financement pour effectuer une étude concernant les usages potentiels de la placette du Parc du Vieux-Marché (en face des entreprises Branchaud et Tigre Géant).

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Edmond Leclerc, district électoral de Buckingham, désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élue est de 6 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-4-2023, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre (RGABL), 204-104, rue Maclaren E, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de soutien financier pour effectuer une étude concernant les usages potentiels de la placette du Parc du Vieux-Marché (en face des entreprises Branchaud et Tigre Géant).

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

CE-2024-198

FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LE VIEUX-AYLMER SE SUCRE LE BEC » - 5 AU 8 AVRIL 2024 - DISTRICT ELECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer organise l'événement « Le Vieux-Aylmer se sucre le bec » les 6 et 7 avril 2024 afin d'animer et de dynamiser le secteur de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer a demandé l'autorisation à la Ville de Gatineau de fermer temporairement des sections des rues Park et Broad, entre les rues Principale et du Patrimoine, du 5 au 8 avril 2024 inclusivement afin de permettre le montage et démontage du site et la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les fermetures demandées permettront aux deux résidences privées d'accéder à leur stationnement en tout temps et qu'une voie de circulation sera maintenue libre sur chacune des deux rues fermées afin de permettre l'accès aux véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation nécessaire sera installée par l'organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, organisateur de l'événement « Le Vieux-Aylmer se sucre le bec », à fermer une section de la rue Park et une section de la rue Broad, entre les rues Principale et du Patrimoine, entre les 5 et 8 avril 2024, le tout selon les conditions suivantes :

- Fournir, installer et retirer toute signalisation requise telle qu'identifiée au plan de fermeture de rue approuvé;
- Assurer la gestion des matières résiduelles durant l'événement et nettoyer les lieux après sa tenue;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 5 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve à la direction territoriale d'Aylmer avant la tenue de l'événement;
- Obtenir le permis d'événement temporaire requis à la tenue de l'événement.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste modifiée des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Décembre 2023

CE-2024-199

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SANDRA GAGNÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATRICE DE PROJET ÉCOLOGIQUE DU SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 249 778,07 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur(trice) de projet écologique du Service de transition écologique pour une période de 24 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Sandra Gagné à un surcroît de travail à titre de coordonnatrice de projet écologique du Service de transition écologique pour une période de 24 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2024.

Adoptée

MARIO AUBÉ
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif